

IARD : Le traitement des contrats AUTO et 2 ROUES



❑ LE CONTRAT DÉFINITIF AUTO

Vous avez la possibilité de souscrire un contrat définitif en agence et sécuriser ainsi la souscription :

- si votre client est en face à face,
- si aucun conducteur novice n'est présent sur le contrat.
- Si le client vous fournit l'ensemble des pièces justificatives le jour de la souscription



Pour un contrat définitif, les justificatifs nécessaires sont :



➔ 1 justificatif pour le véhicule :

- la carte grise définitive ou barrée,
- ou le certificat d'immatriculation provisoire,
- ou le coupon détachable accompagné d'un certificat de cession
- ou le bon de commande/facture
sous réserve que soient indiquées les caractéristiques du véhicule (n° de série, marque, modèle, version, date de 1ère mise en circulation ou à défaut date de livraison du véhicule pour un véhicule neuf).



➔ 1 justificatif d'assurance antérieure :

- le dernier avis d'échéance,
- ou si votre client le détient déjà, son relevé d'information.
- Pour les contrats souscrits suite à dérogation, le RI de moins de 3 mois est obligatoire



❑ LE CONTRAT 2 ROUES

Toutes les pièces justificatives listées ci-dessous sont nécessaires pour **la finalisation du contrat 2 Roues**. Aussi, il est important de les transmettre à BPCE APS soit par navette, soit par scan, en indiquant la référence du contrat.



➔ 1 justificatif pour le conducteur du 2 Roues

- Le permis de conduire du conducteur (Recto-verso pour les nouveaux formats)
- ou le permis AM ou BSR

Détails des justificatifs par cylindrée (page 44 du book IARD) : [cliquez ici](#)

Points de sensibilisation

- Envoyer l'intégralité des documents dès le jour de la souscription (avis de conseil, conditions particulières, autorisation de prélèvement, justificatif véhicule et antécédents assurance).
- APS contrôle l'ensemble des contrats souscrits en Note de couverture à **J+20** de la souscription, suit les retours des pièces au fil de l'eau avec retour agence en cas d'anomalie constatée et **effectue un dernier contrôle à J+28 de la souscription**.
- Pour le retour des pièces ou réponses suite à une alerte de BPCE APS, il ne faut utiliser que la fonction « **répondre** » au message afin de garantir un traitement dans les délais de la souscription (en remplaçant l'adresse de destination par iard-particulier@bpce.fr)



☐ INFO CLIENT : CIRCUIT DU CONTRAT DÉFINITIF

☐ Souscription à J+1 → Envoi du courrier (postal) de bienvenue :

Même si le contrat est définitif, le courrier de bienvenue précise les justificatifs attendus.

En effet, si ces derniers ne sont pas fournis ou s'ils sont incomplets, les assurés pourraient être pénalisés en cas de sinistre.

☐ INFO CLIENT : CIRCUIT CONTRAT PROVISOIRE

☐ Relances justificatifs :

Souscription J+1 → Envoi du courrier (postal) de bienvenue qui précise les justificatifs attendus.

J+23 → Relance :

- **Le client** recevra par sms ou e-mail s'il dispose d'un espace MSI :

Une relance à j+23 de la date d'effet

Une notification de fin de couverture à J+31 de la date d'effet.

- **Le conseiller** recevra par e-mail :

Une relance à J+23 de la d'effet.



❑ LA NOTE DE COUVERTURE

Le client doit fournir les justificatifs nécessaires et complets **sous 30 jours** à compter de la date d'effet du contrat.

Si tel n'est pas le cas, le véhicule du client ne sera donc plus assuré !

Afin d'optimiser le traitement des **notes de couverture** et d'en renforcer le suivi, nous mettons à votre disposition le fichier des clients détenteurs de contrats provisoires.

Nous vous prions de le traiter en donnant priorité aux contrats à moins de 10 jours de la sortie.

➤ Pour accéder au listing sous ORCA : [cliquez ici](#)

❑ Rappel important en cas d'envoi de justificatifs à APS :

- ❑ En priorité, **utiliser le mail de relance d'APS** qui a été envoyé au commercial en cliquant sur « répondre » et en remplaçant l'adresse de destination par iard-particulier@bpce.fr
- ❑ Par mail à l'adresse habituelle : iard-particulier@bpce.fr avec la mention dans l'objet du mail : **Justificatifs Auto / 2 roues – nom / prénom du client - numéro de contrat.**

NE PAS TRANSMETTRE en parallèle les mêmes documents par courrier.